



## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS VERNOIS**

### **Compte rendu de la commission du 8 novembre 2011**

#### **Personnes présentes :**

COLLINET R; LEYNAERT Y ; LE ROUX G ; MANEIN J ; CRAMAREGEAS CH ; DENIS C ; NARDOU JM ; GALLET G ; SABOURET B ; COULAUD L ; DILLON JL ; CARLOS ; VERNEUIL JM ; VIROL JP ; HENNINOT P ; NOYER JL.

#### **Personnes excusées :** MASSOUBRE Y

Gilles LE ROUX débute cette commission par les remerciements aux personnes présentes et aborde le déroulement de cette réunion, suivant l'ordre du jour :

#### **Travaux d'Investissement 2011:**

Ils sont en cours pour le lot n°1 (poutres de rives)

Concernant le lot 2, voir résultat marché (classé sans suite)

Concernant le lot n°3. Ces travaux seront repoussés en 2012 tenant compte des conditions météorologiques (tranche conditionnelle)

#### **Avis de la Commission :**

Tout d'abord Gilles LE ROUX demande au responsable technique que l'on informe absolument la commission sur la façon où l'on établit le marché voirie en général, et d'expliquer la procédure et le résultat de celui passer cette année (2011).

Pour cela, le responsable technique précise toute la procédure (étapes) d'un marché :

- Définition du besoin (voir programme sur les quatre années), en sachant que les estimations sont calculées sur la base d'une moyenne des prix unitaires des trois dernières années (exemple : les prix unitaires estimés en 2011 sont la moyenne des prix pratiqués en 2008,2009 et 2010)
- Confirmation du programme lors de la commission voirie
- Montage du marché en interne
- Lancement du marché avec le Dossier de Consultation des entreprises

- Ouverture des plis avec choix du « mieux disant » suivant les critères énoncés dans le marché
- Réalisation des travaux suivant le marché jusqu'à la réception des travaux

#### Concernant le marché de voirie 2011 :

Une procédure identique à celle précisée auparavant a été lancée.

Par contre, la commission voirie est informée des différentes offres obtenues lors de l'ouverture des plis. On peut apercevoir que les prix unitaires, pour certains sont très élevés, notamment la grave émulsion, malgré la quantité de 1900 tonnes qui représente un chantier très intéressant.

Il faut savoir que la moyenne tarifaire de la grave émulsion sur les trois dernières années s'élevait à environ 55€ HT la tonne. Dans notre marché, le prix estimé était prévu à 65 € HT la tonne ce qui laisse une marge très importante dans le cas où une augmentation devait se présenter.

Un contact a été réalisé dans une autre collectivité afin de voir les tarifs appliqués sur un autre secteur. Après discussion, il s'avère que pour une quantité de 300 tonnes le prix était de 62 € HT (prix raisonnable par rapport à l'estimation)

Or, dans ce marché, le prix le plus bas dans les offres présentées s'élevait à 71.50 HT la tonne (pour 1900 tonnes), sachant qu'à ce prix il était impossible pour la collectivité de réaliser une partie importante des travaux prévus (voir Lot n°2 : renforcement de la voie communale n°301 à Vergt)

En conclusion, il a été décidé par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de ne pas retenir de proposition pour le lot n°2 et de conserver le lot 1 et 3.

#### **Avis de la Commission :**

**Plusieurs membres de la commission sont satisfaits des explications apportées, expliquant clairement la décision de la Commission d'Appel d'Offres.**

Concernant les travaux du Lot n°1 Travaux commune de Salon (poutres de rives)

Les travaux sont implantés. Ils ont commencés depuis le 24 octobre. Un repérage des tuyaux d'irrigation a été réalisé sur place avec les personnes concernées et la mairie.

Pour 2011, une longueur de voirie de 1500 m minimum va être réalisée (voir plus)

Donc il restera une tranche supplémentaire pour 2012 (environ 1500m), voir programme 2012

Pour les travaux du Lot n°3 Revêtements monocouches (Tranche conditionnelle)

Ces travaux seront différés avec les travaux prévus en 2012 sachant que les conditions météorologiques ne sont pas favorables dans les mois à venir.

#### **Avis sans observation de la Commission**

#### **Programme Travaux 2012 :**

\*Voir proposition (Tableau récapitulatif)

Gilles LE ROUX présente le programme des travaux d'investissements 2012 conformément au programme sur 4 ans présenté en 2010.

Il faut savoir que dans les travaux 2012 sont rajoutés ceux du Lot n°2 non retenus en 2011 (VC 301 sur Vergt), ce qui porte le montant des travaux à environ **513 500 € TTC (budget 2012)**.

Il est proposé de faire une tranche ferme pour le montant prévu au budget 2012, et de faire une tranche conditionnelle correspondant à celle non réalisée en 2011 (revêtements monocouches)

### **Avis favorable de la Commission**

#### **Etude de notre Service Technique Voirie :**

Bilan sur les travaux réalisés en régie (cour école) et comparatif avec ceux que l'on pourrait faire dans le domaine de la voirie

- *Voir travaux St Mayme (photos)*

Gilles LE ROUX présente à la commission les travaux réalisés dans les cours d'école (pose de bordures, réalisation d'un mur de soutènement, confection de regard...) et précise que nos agents sont capables de réaliser ces types de travaux, avec un très bon résultat (voir photos présentées) Il précise aussi, que sur notre voirie, nous sommes capables de réaliser des travaux identiques

Le service technique informe qu'en 2011, nous n'avons pas réalisé de travaux en régie sur notre voirie, mais qu'aux vues des précisions précédentes, cette opération sera programmée pour 2012 suivant les disponibilités des agents.

### **Avis favorable de la Commission**

#### **Fauchage 2011:**

Le débroussaillage est terminé. Cette année, nous avons réalisé que deux passages (météo)

La solution de deux passages n'est pas l'idéal car entre les deux passages, la période est trop longue et l'herbe peut repousser rapidement suivant les conditions météorologiques.

Il faut absolument prévoir les 3 passages afin de ne pas avoir de mauvaises surprises (météo/congés)

Problème de Grun (pas fini) terminé par Vergt

#### **Avis de la Commission :**

**Avis favorable sur le fait de réaliser trois passages sur l'année. De plus Laurent COULAUD précise que le fauchage sur Saint Amand de Vergt, s'est réalisé en plusieurs fois sur un délai d'environ 3 semaines, ce qui n'a pas été compris par la population (délais trop long)**

**Effectivement, le service précise que cette année, Francis BIBIE a été obligé de s'arrêter une première fois pour réaliser une tâche sur la commune de Vergt et la deuxième pour une panne sur son tracteur.**

**De plus, la commission demande que toutes les voies communautaires soient réalisées en un minimum de temps sous réserves des éventuelles pannes ou contre temps impératif.**

**Elagage 2011 :**

Voir pour montant prévisionnel de 10 000€ comme les années précédentes

Voir pour mettre à disposition nos agents pour le broyage

Pour 2012, il est prévu de terminer Cendrieux / Salon (commencé en 2011 mais pas terminé) et il serait intéressant de faire l'élagage de Saint Mayme car on doit renforcer la voirie la même année

Gilles LE ROUX présente le principe de prévoir nos agents intercommunaux dans la réalisation de cet élagage.

Pour cela, le service technique présente les possibilités avec un bilan financier.

**Avis de la Commission :**

**Après discussion, la commission décide de ne pas prévoir nos agents dans la réalisation de l'élagage car cette solution n'est pas assez bénéfique pour la Communauté et qu'il est plus avantageux de faire travailler nos agents dans d'autres domaines comme les travaux dans les écoles.**

**Travaux d'entretien 2011 (point à temps):**

Il est nécessaire de prévoir un montant identique aux années précédentes (40 000€ HT)

Gilles LE ROUX précise que les travaux d'entretiens sont importants pour la conservation de nos routes et qu'il est important de le réaliser chaque année. Il faut que le montant soit au minimum celui des années précédentes.

**Avis favorable de la Commission pour prévoir le même montant à savoir 40 000€HT.**

**Signalisation de voirie :**

Nous avons réalisé une limitation de vitesse sur la vc 301. Les panneaux ont été financés par la commune de Creyssensac (devis demandé par la CDC) et la pose s'est faite par l'agent communal et intercommunal

Voir St Amand de Vergt avec Vergt (route de neuf fonds) Demande de limitation de vitesse en 2010 à 50/70 km/h

Gilles LE ROUX reprecise le principe de mise en place de la signalisation sur la voirie communautaire, à savoir :

- Les panneaux de signalisation d'intersection et de priorité (Stop, Cédez le passage.....) sont financés et posés par la Communauté de Communes
- Les autres panneaux (Limitation tonnage, Limitation de vitesse.....) restent à la charge de la commune concernée qui en fait la demande.

Par contre, dans le cas où une commune réalise une demande de limitation comme précisée précédemment, la Communauté de Communes peut fournir une aide sur la définition des besoins et la demande de devis pour la commune qui doit financer cette opération.

Concernant la pose de ces panneaux, le service technique de la communauté et l'agent communal peuvent être associés afin de réaliser dans de bonnes conditions cette opération.

Concernant la demande de limitation de vitesse de la commune de Saint Amand de Vergt (2010) à proximité du « Camping de Neuf Fonds », il est proposé que la Communauté réalise une demande de devis pour le compte de la commune qui pourra valider la commande par la suite.

### **Avis favorable de la Commission**

#### **OLS :**

Voir s'il existe des demandes sur le canton avec les communes.

Gilles LE ROUX demande à l'ensemble des communes si une demande d'Opération Locale de Sécurité (OLS) est demandée, à ce jour, sur leur territoire.

### **Avis de la commission**

#### **Pas de demande d'OLS en cours sur les voies communautaires**

#### **Observations diverses :**

- Aménagement de bourg de Fouleix (participation CDC pour la chaussée)

Gilles LE ROUX présente la demande de la commune de Fouleix, à savoir une participation financière de la Communauté pour la chaussée dans le cadre de l'aménagement du bourg.

Le service technique reprecise les statuts de la communauté concernant la voirie communautaire dans les traversées de bourg.

### **Avis de la commission**

**Après discussion sur le sujet, la commission propose de participer à hauteur de 10 000€ HT pour financer la partie chaussée du projet.**

**Cette participation sera identique pour tout projet d'aménagement de bourg traversé par une voie communautaire.**

**L'idée d'un pourcentage a été abordé, mais cette solution ne semble pas évidente d'où le principe d'un montant forfaitaire.**

**Il restera à vérifier de quelle façon ce montant peut être attribué à la commune (Fonds de concours,.....)**

- Mutualisation (regrouper les travaux d'investissement de voirie communaux pour marché unique ou possibilité travaux en commun)

Gilles LE ROUX présente les différents avantages concernant la mutualisation de certains services, notamment avec les agents intercommunaux et communaux (rapidité d'exécution et économie sur certains postes)

Roland COLINET précise qu'il a fait refaire des travaux dans un logement communal avec son agent communal. Ces travaux ont mobilisé l'agent pendant environ trois semaines, ce qui peut être long par rapport aux autres tâches à réaliser sur la commune. La mutualisation pourrait être une solution sachant que la Communauté pourrait mettre à disposition des agents, ce qui diminuerait considérablement les délais d'exécutions.

Gérard GALLET demande si une commune qui ne possède pas d'agent, peut bénéficier de cette mutualisation avec la Communauté de Communes ?

La réponse est OUI car les agents intercommunaux seront mis à disposition à la commune pour les travaux à réaliser suivant la demande de la commune.

#### **Avis de la commission :**

**Après discussion, la commission donne un avis favorable. En effet, les divers travaux réalisés dans les écoles montrent bien qu'il est possible de réaliser des économies importantes.**

**Chaque conseil municipal devra donner son avis sur le sujet.**

**De plus, cette mutualisation peut être réalisée avec la participation du Technicien qui pourrait apporter des conseils sur des programmes voiries pour les communes intéressées. Il serait aussi possible de regrouper des offres afin de monter un marché unique et d'avoir des propositions plus intéressantes (tarifs). Ce service peut aussi assurer un suivi lors de la réalisation de ces travaux, jusqu'à la réception.**

- Signalisation des arrêts bus (transport scolaire). La communauté a participé à des implantations de panneaux sur voirie communautaire (alors que nous n'avons pas la compétence) pour aider le syndicat et la commune concernée. Il serait nécessaire de faire le point sur les arrêts bus et de réaliser un inventaire des panneaux disponibles.

Le service technique informe que la communauté de communes n'a pas la compétence concernant ces demandes (transport scolaire) Par contre, sur les voies communautaires, elle peut apporter une aide à la commune concernée pour implanter ces panneaux (avec éventuellement l'agent communal)

Il est demandé de pouvoir « stocker » les panneaux disponibles de façon à les avoir rapidement et d'éviter de les laisser sur place si l'arrêt n'existe plus ou de les laisser se dégrader.

Il est bien évident que cette solution doit être vue avec le Syndicat des Transports Scolaires. Pour cela, le service technique contactera le Syndicat pour faire un bilan sur la question.

#### **Avis favorable de la commission**

**La séance est levée à 22 heures 30**

Rédigé le 14 novembre 2011

Visé par le Vice Président chargé de la Voirie

Gilles LE ROUX